

Domaine de la Colombette

Cuvée du 11 novembre 1918

Riesling

CARACTERISTIQUE

Type : Vin blanc sec 2004
Vin de pays des Coteaux du Libron
Cépage : Riesling 100%
Nbre Btls / an: 5 000

CULTURE

Sols : Coteaux Argilo calcaire
Age des vignes : 5 ans
Plantation : 6000 pieds/ha
Taille : Cordon de Royat
Palissage : Relevage vertical 1.5m par 0.40m d'épaisseur
Travail du sol : Labour intégral, pas de désherbant chimique
Irrigation : Goutte à goutte
Traitements insecticides : Seulement confusion sexuelle pour les vers de grappe
Traitements fongicides : Oïdium et Midiou, peu d'utilisation de cuivre
Effeillage : Léger sur les faces nord
Production : 90hl/ha
Mode de récolte : mécanique de nuit

VINIFICATION

Tri : non
Pressurage : Direct
Levure : oui
Fermentation : entre 11 et 18°C

ELEVAGE

Soutirages : Elevage sur lies jusqu'à mise en bouteille
Barrisages : non
Cuves : thermo-régulées à 10°C
Collages : Colle de poisson
Filtration : stérile
Mise en bouteille : A la propriété

NOTES DE DEGUSTATION

Couleur : Jaune pâle avec des reflets verts
Nez : prenant et fruité
Bouche : Très vive avec une bonne longueur
T° de Dégustation : 11 °C
Vieillessement : boire jeune, 3 ans maximum
Accompagnement : Poissons, coquillages

Caractéristiques	Sucres Réducteurs g/l	Alcool % vol	Acidité Totale g H2SO4/l	Acidité Volatile g H2SO4/l	SO2 Total mg/l	SO2 Libre mg/l	pH
Riesling	2.6	12,36	4.14	0,35	108	33	3,27

COMMENTAIRE**Un cépage de renommée internationale**

Une fois encore, le domaine de la Colombette prend un malin plaisir à surprendre et innover. Cela fait quelques années que nous sommes attirés par les vins germaniques et autrichiens notamment pour leur minéralité et par ce fameux cépage qu'est le riesling. Après la mode du chardonnay dans les années 90 puis du sauvignon pour les années 2000, nous faisons le pari que le futur grand cépage à la mode au niveau mondial sera le riesling. Même si nous aimons travailler des cépages originaux et locaux comme le Lledoner ou l'Ambroisie, il y a un immense plaisir à pouvoir se comparer au reste du monde et pourquoi pas être un jour comme en chardonnay champion du monde !

Non au IIIe Reich viticole !

Certains prétendent que ce cépage est interdit en Languedoc et qu'il serait réservé à l'Alsace. Mais comment une région française peut elle imposée sa loi aux autres ? Depuis le 11 novembre 1918 et après des millions de morts dont notre arrière-grand père et arrière grand oncle resté sur le ballon d'alsace, l'Alsace est revenue dans la république. Comment justifier que les lois ne soient pas les mêmes pour tous les citoyens français ? Pourquoi le riesling serait-il réservé à l'Alsace, l'Allemagne, l'Autriche, l'Hongrie et le nord de l'Italie ? Y aurait-il une volonté de constituer un troisième Reich viticole !!!

Soyons sérieux, le riesling est un magnifique cépage, au delà des pays germaniques, il fait merveille en Australie, Nouvelle-Zélande. Il y a de grandes chances que ce cépage devienne rapidement un standard mondial incontournable. Ce mélange de cultures ne peut être que source de paix, de développement et d'enrichissement pour tous.